

FORTSCHWIHR

INFOS N° 130 | JUIN 2022 |



ELECTIONS LEGISLATIVES 2022 A FORTSCHWIHR :

Lors du second tour des élections législatives 2022, la candidate ENSEMBLE Brigitte KLINKERT arrive en tête à Fortschwihr avec un score de 59,41 %. 40,59 % des votants à s'être exprimé accordent leur voix au candidat LR Yves HEMEDINGER.

Mme KLINKERT avait déjà remporté un résultat plus important au terme du premier tour de Fortschwihr avec 40,45 % des votes, contre 23,22 % pour M. HEMEDINGER. La candidate Ensemble ! (Majorité présidentielle) réussit donc à conserver sa position bien que son concurrent Les Républicains ait bénéficié d'un meilleur report de voix : la première récolte 46 votes de plus qu'au premier tour, alors que le deuxième en reçoit 55 supplémentaires.

Les abstentionnistes représentent 51,93 % des électeurs de la localité. Ce taux est au-dessus de celui du premier tour, qui s'établissait à 44,93 %.

REMERCIEMENTS DE BRIGITTE KLINKERT :

Chères Fortschwihroises, Chers Fortschwihrois,

Les dernières élections législatives m'ont placée en tête des premier et deuxième tours pour vous représenter à l'Assemblée Nationale. C'est un immense honneur que je prends avec humilité et responsabilité.

Je tenais, avant toute chose, à vous remercier pour votre soutien tout au long de la campagne et la confiance que vous m'avez accordée ici à Fortschwihr, en m'élisant avec près de 60% des suffrages.

Venir à votre rencontre, chez vous, a été pour moi un véritable plaisir et une source d'enrichissement précieuse, et je mettrai toutes mes forces pour préserver ces temps d'échanges si importants à mes yeux. Vous connaissez mon attachement à notre territoire, mon engagement pour l'Alsace, notre histoire, notre culture et notre identité.

Ces cinq dernières années, en tant que Présidente du Conseil Départemental puis Ministre de l'Insertion, je suis restée à vos côtés pour défendre les intérêts de l'Alsace et soutenir les projets de notre territoire.

En tant que Députée de COLMAR, du RIED et de la HARDT, je continuerai d'agir pour vous, ici en Alsace et à Paris. Vous pouvez compter sur moi pour être à votre écoute et vous encourager dans vos projets.

Dès aujourd'hui, vous pouvez me solliciter à l'adresse brigitte.klinkert@assemblee-nationale.fr
Amicalement,



Brigitte KLINKERT

REMERCIEMENTS DE YVES HEMEDINGER :

Vous le savez, les résultats des élections législatives des 12 et 19 juin derniers, n'ont pas permis, à quelques 119 voix près (14 141 contre 14 022 voix), de me reconduire dans mes fonctions. Durant mes 19 mois de mandat en tant que député de la 1ère circonscription, j'ai eu à cœur de toujours prêter une oreille attentive aux élus du territoire, de défendre nos intérêts locaux à Paris et de soutenir vos nombreux projets et actions dès que je le pouvais. Je tenais aujourd'hui à vous remercier pour nos nombreux échanges et pour la confiance que vous m'avez accordée tout au long de mon mandat.

J'ai la conscience tranquille d'avoir fait jusqu'au bout mon travail de député, de vous avoir rendu des comptes et d'avoir appliqué une méthode de travail qui m'est chère : celle de la transparence et de la concertation.

Aujourd'hui, je reste Conseiller d'Alsace à la Collectivité européenne d'Alsace, je vous invite donc à me solliciter à l'adresse suivante : Hôtel du département, 100 avenue d'Alsace, 68000 Colmar, par mail : yves.hemedinger.elu@alsace.eu ou par téléphone au : 06 84 04 88 04

Un chapitre qui se ferme, c'est autant d'autres qui s'ouvrent et pour lesquels je reste confiant.

Je vous souhaite une pleine réussite dans vos projets professionnels et personnels et une très bonne continuation, tout en sachant que nous aurons l'occasion de nous croiser dans les rues de notre belle circonscription.

Avec toute mon amitié,



Yves HEMEDINGER

Commune
de
FORTSCHWIHR

www.fortschwihr-alsace.fr

03.89.47.41.89

mairie.fortschwihr@wanadoo.fr

Retrouvez les actualités
de la commune sur :



la page officielle

Commune de Fortschwihr

@fortschwihralsace

Ou en téléchargeant

l'application mobile gratuite

INFOS COMMUNE

APP

LEGISLATIVES 2022 EN IMAGE :



Monsieur le Maire, Christian VOLTZ
Les Adjoints au Maire,
Le Conseiller Municipal Délégué,
chargé de la Communication,
Vincent CAUSSE



La commune vous remercie
pour votre participation à l'effort collectif et citoyen

RAPPEL – ARRETES MUNICIPAUX :

Compte tenu de la recrudescence du nombre d'incivilités rapportées au secrétariat de la mairie et/ou directement auprès d'élus municipaux, il a été décidé de faire un rappel à tous les habitants en distribuant dernièrement la version papier des « Arrêtés Municipaux » suivants :

- Arrêté N°51/2020 portant réglementation sur la lutte contre les bruits de voisinage
- Arrêté N°53/2020 portant réglementation sur l'entretien des trottoirs
- Arrêté N°52/2020 portant réglementation sur la divagation des chiens

**#STOP
INCIVILITÉS**

Merci de bien vouloir les respecter, d'en parler si nécessaire et ce afin d'éviter tout conflit de voisinage (par rapport au bruit notamment) ou toute dégradation de notre cadre de vie (par rapport à l'entretien des trottoirs).

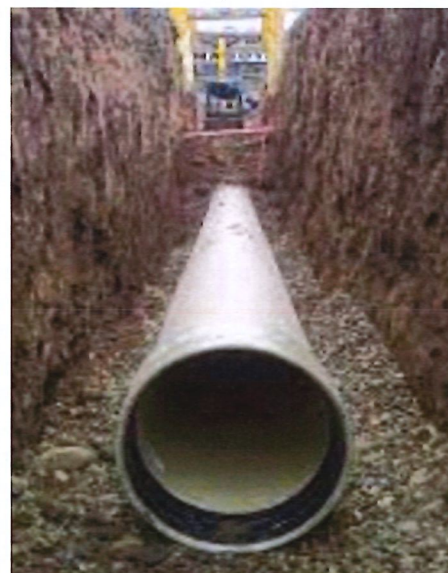
ASSAINISSEMENT – TRANCHE 2022 :

Suite à la réunion publique d'information concernant la tranche de travaux 2022, qui s'est tenue le 17 mai dernier, et aux interrogations que certains riverains présents dans la salle ont exprimées, il y a eu de très nombreux échanges entre le Président, le Vice-Président en charge de l'Assainissement ainsi que le Directeur de l'Environnement et du Climat de Colmar Agglomération, Maître D'ouvrage, la Colmarienne des Eaux, Maître d'Oeuvre, les élus de la commune en charge du dossier et les habitants.

En ce qui concerne le planning de réalisation, l'entreprise attributaire du marché de travaux sera nommée mi Juillet, ce qui permettra de connaître avec précision le programme définitif retenu en Assainissement, en Eau Potable et en Eaux Pluviales.

Le contrôle des installations existantes d'Assainissement Non Collectif réalisé par les agents de la Colmarienne des Eaux se poursuit dans de très bonnes conditions selon les dires de riverains directement concernés. Au 21 juin, 38 contrôles sur 73 étaient déjà réalisés, soit environ 52 % et 10 autres devaient être terminés ces prochains jours.

Rappelons que le début des travaux, d'une durée estimative de 4 mois, est prévu fin août, voire un peu avant selon l'évolution des conditions météorologiques d'ici là.



Quelles règles doivent respecter les habitants situés à proximité de ces bandes enherbées ?

- Ces bandes enherbées sont des propriétés privées, sous la seule responsabilité des propriétaires terriens ou des exploitants agricoles
- Le dépôt de déchets verts ou autres déchets y est formellement interdit, ce qui n'est pas toujours vérifié dans notre commune
- La taille des arbustes plantés en limite de propriété (avec la bande enherbée)

EN SE PROMENANT SUR LES CHEMINS AGRICOLES DE FORTSCHWIHR :

Suite aux interrogations de plusieurs riverains concernés (mitoyenneté avec une bande enherbée) en périphérie de notre commune, il est apparu nécessaire de donner les explications suivantes.

Qu'est-ce qu'une bande enherbée ?

Une bande enherbée est un couvert végétal multifonctionnel d'au moins cinq mètres de large (minimum légal), composé d'une flore adaptée aux caractéristiques spatiales de la parcelle, à son environnement (type de sol) ainsi qu'aux exigences de l'exploitant (type de culture).

Pourquoi une bande enherbée ?

Plusieurs intérêts environnementaux indiscutables comme la protection de la faune : le non désherbage près des habitations et un impact sur la biodiversité.

Quel est l'impact sur la biodiversité ?

La bande enherbée peut représenter un refuge ou un habitat pour certaines espèces végétales. En fonction des espèces plantées et de leur entretien, la faune sauvage pourra être favorisée.

Comment les exploitants entretiennent-ils ces bandes enherbées ?

L'entretien de la bande enherbée peut se faire par broyage ou fauchage, une à deux fois par an, hors des périodes d'interdiction : en effet, la fauche et le broyage sont interdits entre le 1er mai et le 15 juillet, pendant quarante jours consécutifs, définis par Arrêté Préfectoral.

Il faut absolument éviter de broyer pendant les périodes de floraison et de reproduction.

A NOTER DANS VOS AGENDAS :

Le 3 septembre 2022 : Fête de la Musique
 Le 10 septembre 2022 : Vélo Docteur
 Le 15 octobre 2022 : Journée Citoyenne nationale
 Le 17 décembre 2022 : Marché de Noël
 Le 15 avril 2023 : 2ème Foulée de Fortschwihr
 Printemps 2023 : Repas des Aînés



La municipalité vous informera au fur et à mesure via le Fortschwihr Infos, l'application Infos Commune et la page Facebook Officielle.

CULTE PROTESTANT :

- le dimanche 7 juillet à 9h30
- le dimanche 14 août à 9h30

CULTE CATHOLIQUE :

- le samedi 10 juillet à 18h30
- le dimanche 7 août à 10h, Fête Patronnale



PASSAGE DU JURY – MAISONS FLEURIES 2022 :

Le nouveau jury pour les « Maisons Fleuries 2022 » se déplacera le 30 juillet en matinée dans Fortschwihr, afin d'apprécier la qualité et la diversité des plantations proposées par les habitants.

La municipalité remercie dès à présent les membres de ce nouveau jury : Carmen GENETAY, Cédric CRETIN, Dominique ZERLAUTH, Jean-Pierre HOLLINGER, Mathilde PROBST, Pascal MULLER et Pascale CAUMETTE.

Ils seront accompagnés de Anne DAVID, Nicolas PROBST et Tanguy GSELL.



Joyeux anniversaire !

LES ANNIVERSAIRES DE JUILLET :

- Mme Marie FUCHS épouse BRUNNER, 89 ans, le 2 juillet.
- Mme Marie URBAN épouse SCHMITT, 77 ans, le 6 juillet.
- Mme Francine BRICOLA épouse SYMKO, 72 ans, le 10 juillet.
- M. Gérard WEISSMANN, 70 ans, le 12 juillet.
- Mme Annick WITTENBERG épouse BOPP, 70 ans, le 13 juillet.
- Mme Fernande RUBINE épouse BECK, 75 ans, le 13 juillet.
- Mme Nicole SALLIN, 70 ans, le 16 juillet.
- Mme Marie MEYER épouse GAUTIER, 70 ans, le 25 juillet.
- M. Gilbert LAEMMEL, 79 ans, le 26 juillet.
- M. Hans PHAM, 74 ans, le 30 juillet.

RETRAITE AUX FLAMBEAUX AVEC LE CMJ :

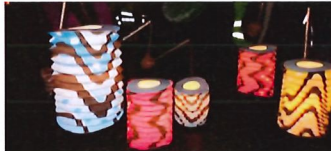
Nos jeunes élus invitent tous les enfants à les rejoindre le mercredi 13 juillet à 22h15 devant la mairie.

Une centaine de lampions seront remis aux enfants.

Les enfants peuvent également venir avec leurs propres lampions.



2 groupes d'enfants accompagnés de leurs parents seront constitués pour se placer, l'un à l'école et l'autre rue des Carolingiens. Les 2 groupes, lampions en main, se rejoindront devant le local technique communal.



La Maire Junior, Mathilde PROBST remettra son lampion au Maire Christian VOLTZ pour lancer le décompte du feu d'artifice offert par la commune aux habitants.



VENEZ NOMBREUX



Directeur de publication : Christian VOLTZ
 Conception : Vincent CAUSSE

Ont participé à ce numéro :

Anne DAVID, APE Ried Brun, Brigitte KLINKERT, Lou ROJER, Mathis CAUSSE, Michel CAUMETTE, Nicolas PROBST, Olivier MANDRY, Tanguy GSELL, Vincent CAUSSE et Yves HEMEDINGER.

Crédits photos :

APE Ried Brun, Commune de Fortschwihr, Guillaume PHILIPP, Lou ROJER, Mathis CAUSSE et Olivier MANDRY.